

Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2013

Frais d'inscription

Congrès annuel de l'AEC		
Catégorie	Règlement effectué avant le 1^{er} octobre	Règlement effectué après le 1^{er} octobre
Représentant d'une institution membre de l'AEC	€165	€200
Représentant d'institutions non-membres	€465	€500
Étudiant d'une institution membre de l'AEC	€100	€140
Autre étudiant	€165	€200

Les frais de participation couvrent :

- Les documents de conférence
- La participation à toutes les séances plénaires et parallèles
- La participation à tous les moments de réseautage
- La traduction simultanée en anglais, français et allemand de toutes les séances plénaires du vendredi 8 et du samedi 9 novembre
- La possibilité d'afficher des brochures, des posters et autres documents d'information sur les établissements membres de l'AEC
- Les pauses café
- Deux dîners (jeudi 7 et samedi 9)
- Deux déjeuners (vendredi 8 et samedi 9)
- Un service de navette (aller et retour) du point de rendez-vous (Conservatoire) à l'Université de Palerme, Pavillon 19 (lieu du Congrès) aux horaires programmés
- Des concerts organisés par l'établissement hôte
- L'aide du personnel de l'AEC

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si le participant annule sa participation après le 1^{er} octobre

Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Kantoor Sint-Amandsberg, Antwerpsesteenweg 242

9040 Sint-Amantsberg, Belgium
Account Holder AEC-Music
IBAN: BE47 0016 8894 2980
SWIFT/BIC Code: GEBABEBB
VAT number/ N° TVA/ USt-IdNr. BE 503 980 425

Lors du virement, merci d'indiquer clairement :

- **Le numéro de facture**

ou

- le code de l'événement (Congress 2013)
- le nom de famille du participant
- le nom de votre institution (le cas échéant)

Exemple :,**Congress2013, Smith, Gotham Conservatory**